

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021

Compte-rendu de séance (affiché le 13/04/2021)

PRESENTS : Éric GRENET, Sébastien DONADIEU, Colette LAVERGNE, Séverine BERAUD JOUSSOUY, Jean-Pierre AUJEAN, Alisson MARESCAUX, Marie-Hélène VERGNE, Claudine FAURE, Bernard DE LA ROQUE, Argimiro LOPEZ, Pascal DUC, Anne RABANY, Jany LOPEZ, Arnaud SERRE, Claire MOSNIER, Cyrielle QUATREVAUX, Cédric MARQUET, Amine Xavier CHAABANE, Nathalie DINI, Michel BODEVEIX

ABSENTS-EXCUSES : Olivier NAUDAN (pouvoir à Sébastien DONADIEU), Thibaut TASSOU (pouvoir à Anne RABANY), Andrée CHERON (pouvoir à Colette LAVERGNE).

Date de convocation : 25/03/2021

Nombre de votants : 20

Nombre de voix : 23

M. Cédric MARQUET est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Signature du registre de présence au conseil municipal.
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10/12/2020.
- Information quant aux décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations.
- Délibérations :
 - Compte de gestion 2020 – budget principal,
 - Présidence de séance pour l'adoption du compte administratif 2020,
 - Compte administratif 2020 – budget principal,
 - Affectation des résultats 2020 au BP 2021,
 - Vote des taux d'imposition 2021,
 - Attribution de compensation prévisionnelle 2021,
 - Demandes DETR – FIC 2021,
 - Demande de subvention pour l'acquisition d'un second radar pédagogique,
 - Règlement marché de Pérignat-Lès-Sarliève,
 - Budget primitif 2021 – budget principal,
 - Nom Allée Pôle Médical.
- Questions diverses.

Propos préalable :

Eric GRENET laisse la parole à Frédérique BOUDOL qui souhaite s'adresser au conseil municipal afin de lui faire part de sa satisfaction à occuper le poste de directrice générale des services depuis le 25/02/2021.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 décembre 2020 :

Le compte rendu de séance du 10 décembre 2020 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

DELIBERATION 1 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Éric GRENET présente le rapport suivant :

Le Conseil Municipal de Pérignat-lès-Sarliève,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- Après avoir pris connaissance du compte de gestion établi pour l'année 2020 par le receveur municipal,
- Après avoir vérifié sa concordance avec l'ensemble des pièces émises par l'ordonnateur : titres définitifs au titre des créances à recouvrer, mandats définitifs émis au titre des dépenses à effectuer, état des restes à réaliser,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au compte administratif du Budget Général de l'exercice 2020, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer pendant l'exercice 2020,

Le conseil municipal est invité à arrêter le compte de gestion 2020 établi par le receveur municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31,

Vu le Compte de gestion 2020 établi par le receveur municipal,

Aucune abstention, aucun vote contre.

Le conseil municipal déclare à l'unanimité des suffrages exprimés que le compte de gestion dressé par le receveur municipal pour l'exercice 2020 pour le budget général de la commune est conforme au compte administratif et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération transmise au contrôle de légalité le 08/04/2021.

DELIBERATION 2 : PRESIDENCE DE SEANCE POUR L'ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Éric GRENET présente le rapport suivant :

L'article L2121-14 du CGCT stipule que : « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote ».

Le conseil municipal est invité à désigner Sébastien DONADIEU, 1er adjoint, pour présider la séance au titre de l'adoption du compte administratif 2020 du budget principal de la commune.

Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Aucune abstention, aucun vote contre.

Le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés désigne Sébastien DONADIEU comme président de séance pour l'adoption du compte administratif 2020.

Délibération transmise au contrôle de légalité le 06/04/2021.

DELIBERATION 3 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Éric GRENET présente les éléments de synthèse suivants :

Un compte administratif 2020 impacté par le contexte sanitaire et la finalisation des investissements

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

Le **chapitre 011 des « Charges à caractère général »** s’inscrit dans une tendance à la baisse, à hauteur de 11% comparativement à l’exécution 2019. Néanmoins, ce premier constat doit-être relativisé puisqu’il est lié en grande partie au contexte sanitaire avec certes des dépenses supplémentaires mais également à des dépenses qui n’ont pas été engagées.

. **Compte 60631 « Fourniture d’entretien »** : 7 688,10 € d’achats de produits de désinfection et de nettoyage pour lutter contre la COVID.

. **Compte 6068 « Autres achats »** : 3 857,39 € achats de masques, gel hydro alcoolique, ...

. **Compte 611 « Prestations de service »** : une clôture en nette régression à 85 789,18 € qui se justifie essentiellement :

- par une baisse des effectifs de la restauration scolaire liée au contexte sanitaire. La société API a facturé en 2020 à la Mairie 78 706,18 € au titre de la production des repas contre 107 916 € en 2019.

- la non réalisation d’événement festifs/culturels à hauteur de 9 600 € (apéro concerts, fête de la musique, ...).

. **Compte 6184 « Versements à des organismes de formation »** : cet article connaît une forte augmentation, il traduit une nouvelle dépense pour la commune ; en effet à compter du 1er janvier 2020, la réforme de l’apprentissage engagée en 2018 ne permet plus à la région d’effectuer la prise en charge des frais de formation. La commune supporte donc les frais de formation pour ces 3 apprentis à hauteur de 18 681,19 €.

. **Compte 6232 « Fêtes et cérémonies »** : la réalisation de ce compte est également en baisse pour une valeur de fin d’exercice à 9 173,75 €. L’annulation des événements festifs organisés par la commune explique cette baisse.

. **Compte 6283 « Nettoyage des locaux »** : ce poste correspond au nettoyage des locaux du groupe scolaire. Ce poste est en augmentation liée à des factures de 2019 passés sur la comptabilité 2020 mais également à un surcôt lié à des prestations complémentaires de désinfections pour la somme de 3 270,79 €

- **Le chapitre 012 « Charges de personnel »** (781 298,81 €) quant à lui est en augmentation de 2,91% Les effectifs de la commune sont stables, l’augmentation de la masse salariale n’est pas liée à des créations de postes supplémentaires mais à des absences de longue durée enregistrées sur 2020 à la Mairie, qui ont nécessité des remplacements et se retrouvent donc en doublon au sein de la masse salariale.

Néanmoins, ce coût à prendre en charge est en partie compensé par l’assurance statutaire dont les remboursements ont été encaissés pour la plupart en 2020 en recettes de fonctionnement et le seront aussi en partie sur 2021.

6 926,40 € doivent être neutralisés au compte 66218 « Autre personnel extérieur » car ils correspondent au coût des agents recenseurs qui ne trouveront pas de récurrence sur l’année 2021.

La commune a maintenu ses efforts pour soutenir l’apprentissage des jeunes (cpt 6417 : 27 003,84 €) en augmentation de 36% par rapport à 2019 (3 apprentis sur l’année 2020 et une augmentation de leur rémunération liée à la deuxième année d’apprentissage).

- **Concernant le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » (171 372,98 €)**, il faut retenir que 87 965 € ont été affectés aux subventions aux associations (cpt 6574), cette somme est en baisse par rapport à 2019 du fait d'associations qui n'ont pas sollicité de subvention ou avec des besoins moindres. La subvention communale au CCAS a été établie à 15 000 €.

- **Le chapitre 014 « Atténuation de produits » enregistre une valeur en baisse à 303 256 €.** En 2019, la situation était exceptionnelle avec le versement d'une mensualité d'AC complémentaire de 28 197€ (cpt 73928) à la Métropole suite à une omission datant de 2017. Sur 2020, nous repartons sur des bases normales. Le prélèvement organisé par l'Etat au titre du FPIC (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) s'élève à 7 673 €.

Décomposition de l'AC 2020 versée à la Métropole (cpt 73921) :

117 242 € d'AC de fonctionnement au titre des compétences transférées,
157 254 € d'AC d'investissement imputée en fonctionnement,
20 591 € au titre du financement des services communs,
39 314 € d'attribution de compensation d'investissement,

- Les charges financières enregistrées **au chapitre 66** s'établissent à 47 664, 64 €. Un montant en légère augmentation lié à l'emprunt souscrit en 2019 mais compensé également par l'arrêt d'un autre emprunt.

	Estimation impact financier COVID	
	Section de fonctionnement Dépenses	
	Dépenses complémentaires	Dépenses non réalisées ou Economies réalisées
Chapitre 011- Divers Cpt (Eau, Electricité, Carburants,...)		4 000,00 €
Cpt 60631 - Achats produits de désinfection et de nettoyage	7 688,10 €	
Cpt 60632 - Achats divers de petit équipement	367,83 €	
Cpt 6064 - Fournitures administratives (enveloppes, papier pour communication)	990,00 €	
Cpt 6068 - Achat de masques	3 857,39 €	
Cpt 611 - Contrats de prestations de services		9 600,00 €
Cpt 611 - Contrats de prestations de services (Restauration)		29 209,82 €
Cpt 6232 - Fêtes et cérémonies		6 050,00 €
Cpt 6283 - Frais de nettoyage des locaux	3 270,79 €	
Cpt 6574 - Subventions		16 000,00 €
TOTAL Dépenses Section de fonctionnement	16 174,11 €	64 859,82 €

En 2019, les charges réelles de fonctionnement s'établissent à 1 708 588,96 €, soit une baisse de 4,04 % (71 949,58 €) comparativement à l'exécution précédente. Malgré les sur-dépenses liées au contexte sanitaire, elles ont pu être compensées par des dépenses non-engagées. En neutralisant les sur-dépenses et en réintégrant les dépenses non engagées, les dépenses réelles seraient toujours en diminution par rapport à l'exercice précédent ce qui traduit la volonté de la collectivité de contenir ses dépenses.

Recettes de fonctionnement :

- **Le chapitre 13** comprend les remboursements par notre assureur statutaire (compte 6419) suite aux arrêts de nos agents. Une partie du montant correspond aux arrêts de 2019.

- **Le chapitre 70 « Vente de produits fabriqués »** enregistre une baisse après une progression de 3 années. La dernière réalisation est de 141 052,12 €. Cette baisse est directement liée à l'impact de la crise sanitaire avec une fréquentation en baisse à la cantine et au service d'accueil du périscolaire (confinement, retour progressif à l'école, ...). La perte liée à l'accueil périscolaire est de l'ordre de 13 360 €. Au titre du temps de travail mutualisé avec la Métropole pour deux agents des services techniques et la mutualisation du matériel, l'EPCI a reversé à la commune une somme de 26 970, 50 € en 2020 (cpt 70846 et 70876).

- **Le chapitre 73 « Impôts et taxes »** est en progression. Il faut particulièrement identifier la tendance haussière des recettes fiscales (cpt 73111 – 1 227 652 €) qui ont gagné 2,90 % en un an.

. Cette recette supplémentaire repose exclusivement sur un effet base soutenu par une assiette fiscale plus importante lié aux nouveaux logements assujettis aux taxes.

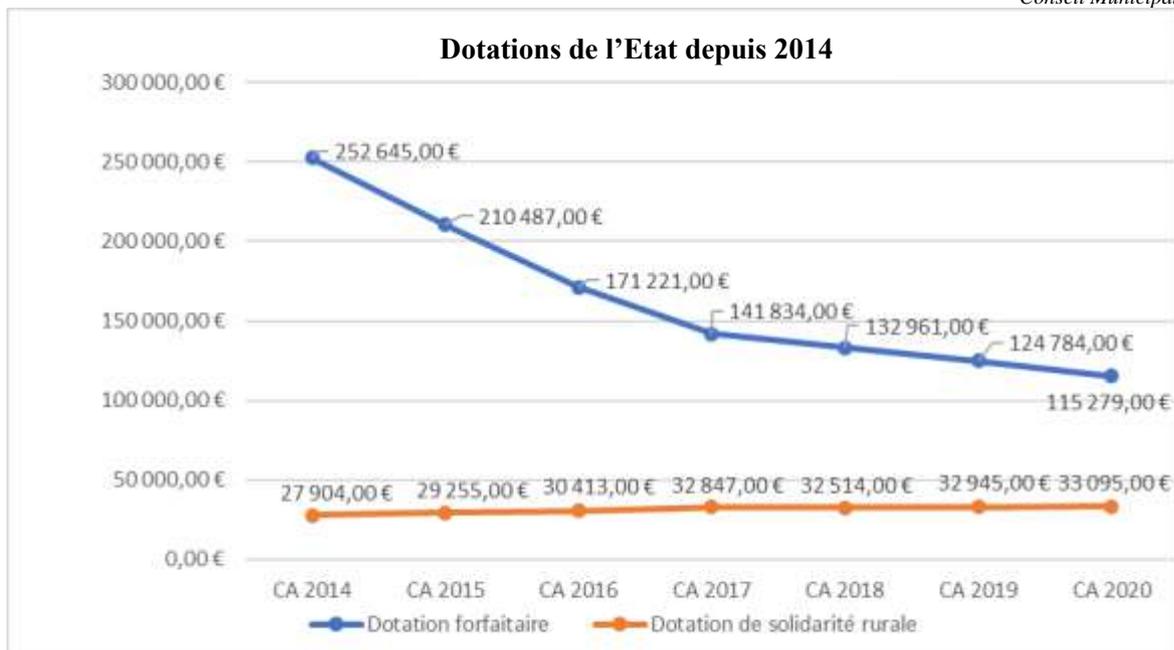
Réforme de la taxe d'habitation : l'Etat a échelonné la réforme de la TH. En 2020, ce sont 80% des ménages français qui ont été dégrévés de cet impôt local. Les 20% restants des ménages bénéficieront également d'une suppression progressive de la TH pour être totalement exonéré en 2023. Pour la commune de Pérignat, la réforme engagée est pour l'instant indolore puisque l'Etat compense à l'euro près les dégrèvements concédés sur la commune.

En 2020, Clermont Auvergne Métropole a reversé à la commune une dotation de solidarité communautaire de 156 903€ (cpt 73212).

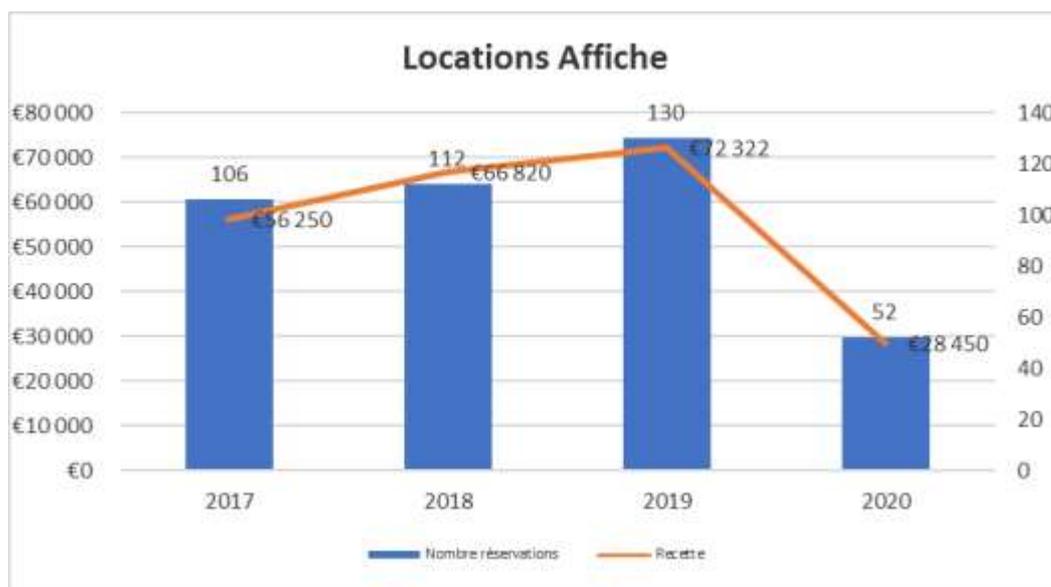


- **Sur 2020, le chapitre 74 « Dotations et participations » (366 868,89 €) est en légère augmentation**
Cette légère augmentation est lié en partie à la prise en charge des frais de formation des apprentis par le FIPHFP à hauteur de 19 017,99 €.

Le compte administratif 2019 ne déroge pas à la règle, maintenant identifiée depuis de nombreuses années, **d'un repli des financements de l'Etat**. Ce dernier communique sur une sanctuarisation de la DGF depuis 2018 mais accélère la péréquation interne à la DGF, ce qui, pour une commune comme Pérignat, se caractérise par des ratios de richesse supérieurs à la moyenne, se concrétise par une perte de dotation forfaitaire (cpt 7411 : 115 279 € soit – 9 505 €) et une stabilisation de la dotation de solidarité rurale (cpt 74121 : 33 095 €).



- Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » est en baisse significative -55,75% liée au contexte sanitaire pour une valeur finale de 46 342,11 €. Ce poste budgétaire est essentiellement alimenté par les loyers de l’Affiche, dont le bilan est nettement inférieur aux années précédentes.



- A noter que la Métropole a remboursé 7 440 € au titre des intérêts de la dette transférée (cpt 76232).

Estimation impact financier COVID	
Section de fonctionnement Recettes	
Recettes non perçues	
Cpt 7067 - Recettes Périscolaire	13 360,00 €
Cpt 7067 - Recettes Restauration	30 000,00 €
Cpt 752 - Loyers Affiche	36 730,00 €
TOTAL Section de fonctionnement Recettes	80 090,00 €

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent en 2020 à 2 079 201,24 €, soit un léger repli de 0,35 % comparativement à l'exercice 2019 et ce malgré le contexte. Ce bilan reste donc très positif et repose en partie sur une progression dynamique des recettes fiscales.

Avant reprise des excédents 2019, **le résultat de la section de fonctionnement est de 347 104 ,75 € au CA 2020**. Ce dernier progresse de 71 639, 78 € comparativement à la valeur 2019. Malgré le contexte sanitaire et les répercussions sur notre budget, la commune réussit à augmenter son niveau d'autofinancement grâce à une maîtrise de ses dépenses et la bonne dynamique de ses bases fiscales.

Après reprise de l'excédent 2019, la commune conforte son résultat de fonctionnement avec une valeur de 2 070 338,65 € qui sera employée en partie pour compenser le déficit sur la section d'investissement.

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement :

En 2020, la mairie a poursuivi son niveau d'investissement avec l'impact des travaux de l'Espace Charles Dorier, de l'accessibilité de la Mairie et de la rénovation de la salle Jaurès.

Les dépenses réelles d'investissement clôturent l'année 2019 **sur une réalisation de 1 392 036,05 €**.

A retenir les principales opérations engagées en 2020 :

Programme Salle Dorier/Mairie /Mermoz – cpt 2313 – opération 21 = 1 035 396,21 €

Acquisition d'un nouveau véhicule – cpt 21571 = 23 700 €

Mobilier – cpt 2184 = 38 447,18 € (acquisition de mobilier pour l'Espace Charles Dorier : Tapis, chaises, tables ...).

Programme Salle Jaurès – cpt 2313- opération24 = 14 714,23 €

A noter que la Métropole n'a toujours pas appelé la deuxième partie de notre fonds de concours sur les travaux de l'avenue de la République SUD 1. Les rattachements comptables suivants ont donc été enregistrés :

- **Fonds de concours SUD 1 : cpt 2041512 pour 397 000 €**

L'attribution de compensation d'investissement a été comptabilisée **au compte 2046 pour 39 314€**.

139 429 ,61 € ont été enregistrés au compte 1641 pour le remboursement du capital de la dette.

Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement 2020 s'élèvent à **965 219 €**

Ce total est moins important que prévu car toutes les subventions accordées n'ont pas été perçues sur l'année 2020 mais seront versées sur l'exercice 2021 ;

Sur l'exercice 2020, la commune a perçu les subventions suivantes :

- DETR : 11 156 € = solde programme parc 2017 opération 23

La subvention DETR sur l'opération 24 Jaurès a été soldée sur 2020 mais non perçue sur cet exercice aussi elle fera l'objet d'un rattachement à hauteur de 51 319 € et sera versée sur l'exercice 2021 ;

198 736 € ont été comptabilisés au compte **10 222 FCTVA** au titre du CA 2019.

Clermont Auvergne Métropole a reversé 70 % de la taxe d'aménagement prélevée sur le territoire communal, soit une valeur de 66 213,98 € (cpt 10 223).

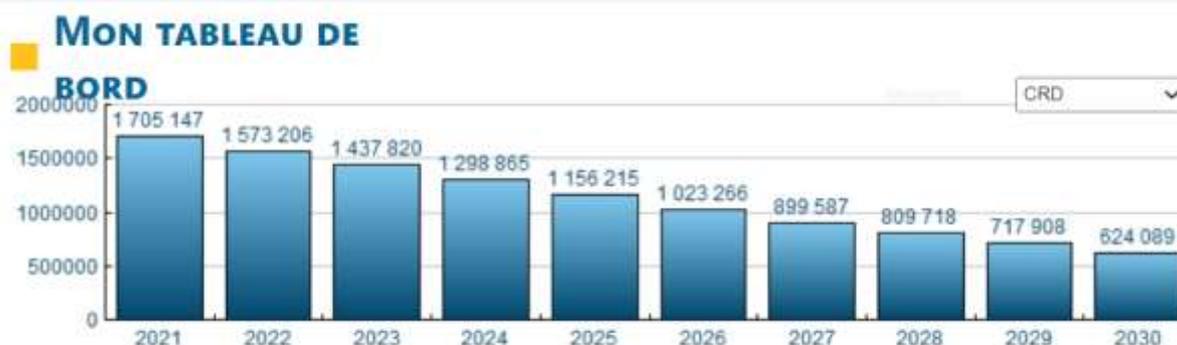
41 671 € ont été enregistrés au compte 276351 au titre de la prise en charge de la dette transférée par la Métropole.

La section d'investissement clôture 2020 sur un déficit de 487 885,60 €. Après reprise du déficit 2019 de 498 635,94 € (cpt 001), ce déficit est porté à une valeur de 986 521,54 €. Il sera pris en charge par l'autofinancement 2020 et les réserves de trésorerie au BP 2021.

La commune de Pérignat, après agrégation des résultats de fonctionnement et d'investissement, dispose d'une réserve de trésorerie de 1 083 817,11 €

Sa capacité de désendettement 2020 est de 4,6 années.

Capital restant dû au 31/12 de chaque année :



Estimation impact financier COVID		
Section de fonctionnement		
	Dépenses complémentaires ou recettes non perçues	Dépenses non réalisées ou Economies réalisées
Chapitre 011- Divers Cpt (Eau, Electricité, Carburants,...)		4 000,00 €
Cpt 60631 - Achats produits de désinfection et de nettoyage	7 688,10 €	
Cpt 60632 - Achats divers de petit équipement	367,83 €	
Cpt 6064 - Fournitures administratives (enveloppes, papier pour communication)	990,00 €	
Cpt 6068 - Achat de masques	3 857,39 €	
Cpt 611 - Contrats de prestations de services		9 600,00 €
Cpt 611 - Contrats de prestations de services (Restauration)		29 209,82 €
Cpt 6232 - Fêtes et cérémonies		6 050,00 €
Cpt 6283 - Frais de nettoyage des locaux	3 270,79 €	
Cpt 6574 - Subventions		16 000,00 €
Cpt 7067 - Recettes Périscolaires	13 360,00 €	
Cpt 7067 - Recettes Restauration	30 000,00 €	
Cpt 752 - Loyers Affiches	36 730,00 €	
TOTAL Section de fonctionnement	96 264,11 €	60 859,82 €
Section d'investissement		
	Dépenses complémentaires ou recettes non perçues	Dépenses non réalisées ou Economies réalisées
Cpt-2188 Autre Immo corporelle (Distributeur de gel, ...)	2 109,04 €	
TOTAL Section d'investissement	2 109,04 €	
TOTAL Budget	98 373,15 €	60 859,82 €

En 2018, dans le cadre d'une sincérité budgétaire et afin de permettre de signer et d'engager les marchés de travaux sur les différentes opérations d'investissements la commune avait mis en place une Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement pour une durée de 3 ans pour le programme Dorier/Mairie.

Cette AP/CP s'est donc clôturée sur l'exercice 2020.

Bilan de l'AP/CP suivante dans le cadre du programme Mairie / Dorier (opération 21) :

Opération 21	Crédits de paiement		
Autorisation de programme	CA 2018	CA 2019	CA 2020
2 575 137,17€ €	94 441,82 €	880 695,35€	1 036 498,75 €

Les dépenses inscrites ont été financées par l'autofinancement, le FCTVA, les autres ressources propres de la section d'investissement et par l'emprunt. La partie Mairie englobe également la rénovation du bâtiment de la Poste (Bâtiment Mermoz)

Section de fonctionnement :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT – PERIGNAT						
DEPENSES	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
60 – Achats	164 906,00 €	144 830,94 €	144 226,05 €	137 626,64 €	140 171,29 €	145 034,50 €
61 – Services extérieurs	149 427,02 €	222 312,52 €	212 022,76 €	202 489,92 €	225 148,91 €	168 606,77 €
62 – Autres services extérieurs	85 798,29 €	74 651,45 €	77 819,72 €	81 968,37 €	81 434,26 €	84 178,32 €
63 – Impôts et taxes	2 294,00 €	2 323,00 €	2 570,00 €	2 903,00 €	3 920,95 €	3 252,29 €
TOTAL 011 - Charges à caractère général	402 425,31 €	444 117,91 €	436 638,53 €	424 987,93 €	450 675,41 €	401 071,88 €
TOTAL 012 - Charges de personnel	760 456,94 €	730 387,21 €	681 033,87 €	717 868,52 €	759 134,30 €	781 298,81 €
TOTAL 65 - Autres charges de gestion courante	203 438,97 €	211 330,58 €	194 134,01 €	193 649,63 €	191 901,09 €	171 372,98 €
TOTAL 014 - Atténuations de produits	3 575,00 €	5 792,49 €	274 294,49 €	308 837,00 €	329 307,00 €	303 256,00 €
TOTAL 66 - Charges financières	60 528,09 €	48 170,60 €	63 787,35 €	46 687,06 €	45 768,50 €	47 664,64 €
TOTAL 67 - Charges exceptionnelles	158,70 €	568,35 €	102,39 €	1 687,13 €	3 752,24 €	3 924,65 €
022- Dépenses imprévues						
TOTAL DEPENSES REELLES	1 430 583,01 €	1 440 367,14 €	1 649 990,64 €	1 693 717,27 €	1 780 538,54 €	1 708 588,96 €
023- Virement à la section d'investissement						
675- valeurs comptables des immo		95 512,90 €		11 033,10 €		4 300,00 €
676- différences sur réalisations		117 440,00 €				
6811- dotations aux amort	15 872,97 €	26 656,98 €	28 114,31 €	32 839,60 €	35 678,49 €	51 648,40 €
042- Opérations d'ordre entre sections	15 872,97 €	239 609,88 €	28 114,31 €	43 872,70 €	35 678,49 €	55 948,40 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 446 455,98 €	1 679 977,02 €	1 678 104,95 €	1 737 589,97 €	1 816 217,03 €	1 764 537,36 €
RECETTES	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2019 après DM
TOTAL 013 - Atténuations de charges	4 784,98 €	15 077,37 €	3 270,21 €	6 103,99 €	5 899,17 €	33 754,73 €
TOTAL 70 - Vente de produits fabriqués	79 809,02 €	200 237,31 €	152 975,41 €	165 119,76 €	178 748,32 €	141 052,12 €
73111- TF TH	1 078 046,00 €	1 091 160,00 €	1 102 790,00 €	1 130 510,00 €	1 192 946,00 €	1 227 652,00 €
73212- DSC clerc	157 951,48 €	156 902,00 €	226 903,00 €	156 903,00 €	156 903,00 €	156 902,00 €
73221- FNGIR	5 224,00 €	5 693,00 €	5 693,00 €	5 687,00 €	5 691,00 €	5 691,00 €
7381- TA DMTO	42 262,38 €	48 063,53 €	52 731,74 €	61 009,43 €	53 100,50 €	56 571,97 €
TOTAL 73 - Impôts et taxes	1 294 170,91 €	1 304 218,53 €	1 391 125,74 €	1 357 259,43 €	1 413 220,50 €	1 455 242,97 €
7411- Dotation forfaitaire	210 487,00 €	171 221,00 €	141 834,00 €	132 961,00 €	124 784,00 €	115 279,00 €
74121- Dotation de solidarité rurale	29 255,00 €	30 413,00 €	32 847,00 €	32 514,00 €	32 945,00 €	33 095,00 €
7478- Autres organismes	138 583,11 €	141 621,60 €	134 713,02 €	97 278,67 €	167 588,91 €	162 587,68 €
TOTAL 74 - Dotations et participations	419 286,50 €	365 387,41 €	347 167,83 €	291 342,38 €	358 674,84 €	366 868,89 €
752- Revenus des immeubles	70 678,15 €	104 798,89 €	87 466,40 €	97 198,10 €	91 918,22 €	43 243,00 €
7588- Produits divers de gestion courante	9 611,41 €	19 129,08 €	6 381,02 €	8 099,86 €	12 846,87 €	3 099,11 €
TOTAL 75 - Autres produits de gestion courante	80 289,56 €	123 927,97 €	93 847,42 €	105 297,96 €	104 765,09 €	46 342,11 €
TOTAL 76 - Produits financiers			9 153,64 €	8 541,00 €	7 971,00 €	7 440,00 €
TOTAL 77 - Produits exceptionnels	2 735,79 €	202 733,36 €	132 286,50 €	36 253,09 €	17 161,22 €	28 500,42 €
TOTAL RECETTES REELLES	1 881 076,76 €	2 211 581,95 €	2 129 826,75 €	1 969 917,61 €	2 086 440,14 €	2 079 201,24 €
002 - Solde d'exécution reporté	371 347,52 €	805 968,30 €	1 352 306,13 €	1 804 027,93 €	2 009 934,87 €	1 723 233,90 €
042- Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	14 732,90 €	0,00 €	2 620,93 €	5 241,86 €	32 440,87 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 252 424,28 €	3 032 283,15 €	3 482 132,88 €	3 776 566,47 €	4 101 616,87 €	3 834 876,01 €
Résultat avant reprise des résultats n-1	434 620,78 €	546 337,83 €	451 721,80 €	234 948,57 €	275 464,97 €	347 104,75 €
Résultat section de fonctionnement	805 968,30 €	1 352 306,13 €	1 804 027,93 €	2 038 976,50 €	2 285 399,84 €	2 070 338,65 €

Section d'investissement :

INVESTISSEMENT							
DEPENSES		CA2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
TOTAL Chap 10 DOTATIONS/FONDS et réserves				296 257,83 €	0,00 €	42 341,47 €	
TOTAL Chap 13 SUBVENTIONS D'EQUIP			238 457,10 €	0,00 €			
TOTAL Chap 20 IMMO INCORPORELLES		14 549,04 €	4 600,00 €	0,00 €	8 553,36 €	1 499,64 €	28 956,88 €
TOTAL Chap 204 SUBV D'EQUIP VERSEES		161 760,29 €	21 859,88 €	70 879,42 €	42 583,43 €	438 076,02 €	42 298,04 €
TOTAL Chap 21 IMMO CORPORELLES		166 186,16 €	119 128,98 €	18 992,65 €	88 732,69 €	88 949,84 €	114 790,40 €
2312	Agencement et aménagement de terrains – op 23			4 560,00 €	38 475,60 €	15 109,80 €	
2313	Constructions		30 960,00 €	114 043,53 €	228 821,42 €	1 105 950,09 €	1 060 661,95 €
	Opération 22 - école			67 140,00 €	134 379,60 €	29 782,00 €	9 700,80 €
	Opération 21 - Dorier Mairie Poste				94 441,82 €	880 695,35 €	1 035 396,21 €
	Opération 24 - Salle Jaures				0,00 €	195 472,74 €	14 714,23 €
	OPNI						850,71 €
2315	Installations, matériels et outillage	1 040 148,17 €	17 266,08 €	70 701,86 €	0,00 €	0,00 €	684,00 €
	dont Opération 19 Avenue de la rep			10 041,93 €			
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations					6 309,00 €	
TOTAL Chap 23 IMMO EN COURS		1 040 148,17 €	48 226,08 €	189 305,39 €	267 297,02 €	1 127 368,89 €	1 061 345,95 €
TOTAL Chap 16 - DETTE		115 036,79 €	103 330,97 €	139 357,19 €	121 119,20 €	139 393,06 €	139 429,61 €
TOTAL Chap 27 - Autres immobilisations financières		0,00 €	9 205,38 €	4 784,11 €	6 428,64 €	5 138,09 €	5 215,17 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 497 680,45 €	544 808,39 €	719 576,59 €	534 714,34 €	1 842 767,01 €	1 392 036,05 €
001	Déficit reporté		287 659,89 €			73 541,63 €	498 635,94 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		14 732,90 €	0,00 €	2 620,93 €	5 241,86 €	32 440,87 €
041	Opérations patrimoniales						28 627,68 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 497 680,45 €	847 201,18 €	719 576,59 €	537 335,27 €	1 921 550,50 €	1 951 740,54 €
RECETTES		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
TOTAL CHAP 024 - Produit des cessions		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
1322	Région					10 000,00 €	
1323	Département	108 810,00 €	195 692,00 €	9 690,00 €	12 700,00 €	227 055,00 €	
13251	GFP de rattachement					60 000,00 €	
1341	DETR		137 310,00 €			123 344,00 €	11 156,00 €
1346	PVR		87 407,31 €		80 878,58 €	23 914,48 €	
1348	autres		47 056,05 €		8 557,07 €	43 581,00 €	
TOTAL Chap 13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT reçues		145 580,15 €	469 711,71 €	155 436,69 €	102 135,65 €	487 894,48 €	11 156,00 €
10222	FCTVA	275 825,20 €	196 953,73 €	0,00 €	59 787,04 €	59 806,21 €	198 736,00 €
10223	Taxe d'aménagement (TLE)	132 796,48 €	121 185,36 €	58 039,39 €	158 950,02 €	65 119,65 €	66 213,98 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €	296 257,83 €	1 426,10 €	30 467,73 €	562 165,94 €
TOTAL Chap 10 DOTATIONS/FONDS et réserves		408 621,68 €	318 139,09 €	354 297,22 €	220 163,16 €	155 393,59 €	827 115,92 €
Chap 16 - EMPRUNT		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	699 300,00 €	700,00 €
TOTAL Chap 27 Autres immobilisations financières				51 254,00 €	47 837,00 €	44 648,00 €	41 671,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES		554 201,83 €	787 850,80 €	560 987,91 €	370 135,81 €	1 387 236,07 €	880 642,92 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre section		15 872,97 €	239 609,88 €	28 114,31 €	43 872,70 €	35 678,49 €	55 948,40 €
TOTAL AVANT REPRISE RESULTAT N-1		570 074,80 €	1 027 460,68 €	589 102,22 €	414 008,51 €	1 422 914,56 €	965 219,00 €
001 Solde d'exécution reporté		639 945,46 €		180 259,50 €	49 785,13 €		
021 - Virement section de fonctionnement (autofinancement)							
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 210 020,26 €	1 027 460,68 €	769 361,72 €	463 793,64 €	1 422 914,56 €	965 219,00 €
RESULTAT AVANT REPRISE N-1		-927 605,65 €	467 919,39 €	-130 474,37 €	-123 326,76 €	-425 094,31 €	-487 885,60 €
RESULTAT DE SECTION		-287 660,19 €	180 259,50 €	49 785,13 €	-73 541,63 €	-498 635,94 €	-986 521,54 €

Avant de faire procéder au vote du compte administratif, Sébastien DONADIEU, président de la séance d'adoption du compte administratif, remercie chaleureusement Éric GRENET pour le travail réalisé pendant cette période de crise sanitaire et en l'absence de DGS pendant plusieurs mois.

Éric GRENET quitte la salle avant le vote du compte administratif.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-31),

Vu le Budget primitif 2020 et les décisions modificatives adoptées par le conseil municipal,

Vu la présentation des comptes 2020 insérée au rapport précédent,

Vu la concordance des valeurs du compte administratif 2020 avec celles du compte de gestion 2020 établi par le receveur principal (report à nouveau, aux résultats de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes),

Une abstention, aucun vote contre.

Le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés valide la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget général tels que détaillés ci-dessous :

Résultats CA 2020 Budget Principal :

Section de fonctionnement :

- Résultat CA 2019 = 1 723 233,90€
- Résultat 2020 sans reprise du résultat antérieur = 347 104,75 €
- RESULTAT CA 2020 après reprise du résultat antérieur = 2 070 338,65 € (002)

Section d'investissement :

- Résultat CA 2019 = - 498 635,94€
- Résultat 2020 sans reprise du résultat antérieur = - 487 885,60 €
- RESULTAT CA 2020 après reprise du résultat antérieur = - 986 521,54 € (001)
- Restes à réaliser en dépense = 397 000,00 €
- Restes à réaliser en recette = 51 319,00 €
- Montant à prévoir au compte 1068 au BP 2020 = 1 332 202, 54 €

Délibération transmise au contrôle de légalité le 08/04/2021.

DELIBERATION 4 : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Éric GRENET présente le rapport suivant :

Les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget principal de la commune sont les suivants :

Excédent de fonctionnement = 2 070 338,65€
Déficit d'investissement = - 986 521,54 €
Restes à réaliser – dépenses d'investissement = 397 000,00 €
Restes à réaliser – recettes d'investissement = 51 319,00 €
Besoin de financement section d'investissement = 1 332 202,54 €

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Aucune abstention, aucun vote contre.

Le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- affecte au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 1 332 202,54 € pour combler le déficit d'investissement 2020 au BP 2021,
- conserve la somme de 738 136,11 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » au BP 2021,
- reporte la somme de – 986 521,54 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » au BP 2021.

Délibération transmise au contrôle de légalité le 08/04/2021.

DELIBERATION 5 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Éric GRENET présente le rapport suivant :

Les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettent au conseil municipal de

fixer chaque année les taux d'imposition. La loi de finances 2020 acte de la suppression totale la taxe d'habitation, les collectivités perdent ainsi leur pouvoir de fixer ce taux qui se voit figé à son niveau de 2019.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. Commune par commune, les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière transférés. Afin de corriger ces inégalités, un coefficient directeur sera institué et permettra d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

Il informe par ailleurs l'assemblée que le produit fiscal 2020 s'est établi à 563 963 €. L'évolution prévisionnelle des bases d'imposition est estimée, dans le cadre de la préparation du budget primitif pour 2021, à 0,2 %. Le produit fiscal attendu au vu de l'ensemble de ces hypothèses s'élève à 565 091 €. Il sera ajusté lorsque les services fiscaux nous notifieront le montant définitif des bases fiscales pour l'année 2021.

- Après étude des besoins liés aux équilibres budgétaires 2021,

Il est proposé au conseil municipal de maintenir constants les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2021 :

- **Taxe d'habitation : 12,58 % (pour information – taux gelé sur la valeur de 2019)**

- **Taxe foncière bâti : 17,90 %**

- **Taxe foncière non bâti : 69,31 %**

Le conseil est invité à délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la loi de finances 2020 (28/12/2019) portant notamment réforme de la taxe d'habitation,

Vu le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021.

Aucune abstention, aucun vote contre.

Le conseil municipal valide à l'unanimité des suffrages exprimés la stabilité des taux communaux d'imposition pour l'exercice 2021 :

Les valeurs d'imposition suivantes sont retenues :

Taxe foncière bâti : 17.90 %

Taxe foncière non bâti : 69.31 %

Délibération transmise au contrôle de légalité le 06/04/2021.

DELIBERATION 6 : ATTRIBUTION DE COMPENSATION PREVISIONNELLE 2021

Éric GRENET présente le rapport suivant :

Suite aux transferts de compétences du 1^{er} janvier 2017 et aux travaux de la CLECT du 22/09/2017, l'attribution de compensation de la commune de Pérignat avait été établie à :

127 418€ en fonctionnement,

196 568€ en investissement,

Pour un reversement de taxe professionnelle d'origine de 10 976€.

Soit un total de 313 010€ réparti à 273 696€ en attribution de compensation de fonctionnement et 39 314€

en attribution de compensation d'investissement (part de 20 %).

Les travaux d'évaluation des charges transférées menés en 2018 impliquent pour Pérignat un ajustement à la hausse de 800€ au titre de l'ACF. Ce delta se justifie par une évaluation revue des coûts de viabilité hivernale.

L'ACF 2020 figée a été établie à 274 496€.

En prenant en compte la prise en charge des services communs pour 2021 pour un montant estimé de 20 591€ (ADS, juridique et informatique), l'ACF 2021 prévisionnelle sera de 295 087€. L'ACI est inchangée et reste établie à 39 314€.

Éric GRENET profite de l'occasion sur l'évaluation des coûts de viabilité hivernale pour remercier les agents des services techniques qui se sont fortement impliqués pendant la période de viabilité hivernale et particulièrement le lendemain d'un week-end d'astreinte ainsi qu'un samedi matin, en raison du gel et en dehors de toute astreinte. Il précise que la collectivité a reçu de nombreux remerciements sur la qualité du service effectué.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (partie V), révision libre des AC,

Vu le tableau annexé à la présente délibération présentant les montants prévisionnels d'AC 2021 par commune,

Aucune abstention, aucun vote contre.

Le conseil municipal valide à l'unanimité des suffrages exprimés le montant de l'attribution de compensation 2021 composé de :

-295 087€ au titre de l'attribution de compensation de fonctionnement,

-39 314€ au titre de l'attribution de compensation d'investissement.

Délibération transmise au contrôle de légalité le 06/04/2021.

Annexe 1 : détail du calcul des attributions de compensation prévisionnelles 2021

Commune	Attribution de compensation en fonctionnement (ACF)					Attribution de compensation d'investissement (ACI)		
	ACF définitive 2020 (délégation du Conseil métropolitain du 06/11/2020) (i)	Composante transferts de l'attribution de compensation en investissement (ii)	Coût prévisionnel services communs 2021 (à ajouter en cours d'année sur le bilan 2020 des services communs) (iii)	ACF prévisionnelle 2021 (i)+(ii)-(iii)	Variation (i)-(iv)	ACI définitive 2020 (délégation du Conseil métropolitain du 06/11/2020) (v)	Régularisations opérées en 2020 sur les ACI au titre de 2017 et 2018 (vi)	ACI prévisionnelle 2021 =(v)+(vi)
AUBIERE	635 167	639 091	3 924	635 167	0	101 576	0	101 576
AULNAT	1 030 538	1 107 646	79 108	1 028 538	-2 000	90 301	0	90 301
BEAUMONT	-960 503	-941 303	19 200	-940 503	0	106 621	0	106 621
BLANZAT	-196 476	-188 639	7 837	-186 476	0	119 220	0	119 220
CEBAZAT	804 723	850 418	45 691	812 427	7 714	39 254	0	39 254
CEYZAT	-890 911	-860 501	30 410	-860 911	0	46 625	0	46 625
CHAMALIERES	-841 740	-796 048	1 562	-797 610	144 130	189 588	0	189 588
CHATEAUGAY	-215 753	-195 382	20 371	-215 753	0	163 749	0	163 749
CLERMONT-FERRAND	-12 821 329	-4 203 172	8 431 182	-12 634 334	186 996	0	0	0
COURNON D'AUVERGNE	1 492 501	1 493 476	975	1 492 501	0	501 781	0	501 781
DURTOL	-304 888	-342 555	12 530	-355 965	49 904	0	0	0
GERZAT	-147 007	184 834	331 840	-147 006	0	111 344	0	111 344
LE CENDRE	-365 390	-337 852	27 538	-365 390	0	102 094	0	102 094
LEMPDES	950 874	1 313 676	310 674	1 003 902	52 128	446 466	0	446 466
NORANT	-143 173	-90 729	16 248	-166 975	36 197	61 106	0	61 106
ORCINES	-35 804	-8 817	27 137	-38 884	0	82 158	0	82 158
PERIGNAT-LES-SARLIEVE	-295 087	-274 496	20 591	-295 087	0	39 314	0	39 314
PONT-DU-CHATEAU	-191 336	172 185	383 701	-211 336	-20 200	410 668	0	410 668
ROMAGNAT	-653 892	-630 122	29 722	-659 844	94 049	231 161	0	231 161
ROYAT	-784 595	-741 965	15 646	-757 811	26 784	72 563	3 594	68 969
ST-GENES-CHAMPANELLE	-83 413	38 012	38 699	-687	82 729	117 938	16 595	161 242
Total		-3 604 266	9 855 106		639 326			
Attribution de compensation positive	4 913 802			4 971 644	57 842	2 993 527	20 209	2 973 237
Attribution de compensation négative	-19 011 499			-18 431 015	580 484			

DELIBERATION 7 : DEMANDE DETR ET FIC

Alisson MARESCAUX présente le rapport suivant :

L'État, au titre de la « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) », et le Conseil Départemental du Puy de Dôme, au titre du « Fond d'Intervention Communal (FIC) », accompagnent chaque année des projets d'investissement communaux sélectionnés selon des critères d'attribution précisément établis. Préalablement au dépôt des dossiers auprès de la Préfecture et du Conseil Départemental, il est nécessaire que le conseil municipal délibère sur les projets à présenter au titre de la DETR et du FIC 2021.

Il est proposé au conseil municipal de valider les projets suivants :

Rénovation et modernisation du groupe scolaire Jules Ferry :

- **Rénovation bâtementaire/mise en accessibilité** : réfection des toilettes filles de l'école élémentaire,
- **Accéder à l'école en vélo** : mise en place d'un abri vélo à proximité du portail de l'école élémentaire,
- **Modernisation des salles de classes** : installation de deux tableaux numériques à l'école maternelle,
- **Amélioration des conditions d'accueil des élèves**, notamment par temps de pluie ou fort ensoleillement : installation d'un auvent aluminium pour l'école maternelle, réfection de la cour de l'école élémentaire en sable ocre de Sermentizon, installation d'un nouveau mobilier dans la cour d'école,
- **Sécuriser la circulation piétonne autour du groupe scolaire** : installation d'une borne d'éclairage solaire,
- **Sécurité du bâtiment** : déploiement de la vidéo surveillance et pose d'un défibrillateur.

Calendrier de réalisation de l'opération :

Hivers 2020/2021 : signature des devis,

Printemps, été, hivers 2021/2022 : lancement et achèvement des travaux.

Coût prévisionnel :

- Réfection des toilettes filles de l'école élémentaire : 15 763 €
- Fourniture et pose d'un auvent aluminium : 38 500€
- Installation d'une borne solaire pour cheminement école primaire : 4 091 .20 €
- Installation d'un abri vélo : 15 167 €
- Installation de deux tableaux numériques à l'école maternelle : $4\,159.38\text{€} \times 2 = 8\,318.76\text{€}$
- Installation de la vidéo surveillance : 17 266 €
- Installation d'un défibrillateur : 1 679.85 €
- Réfection de la cour élémentaire (remplacement sable ocre de Sermentizon) : 42 344.95€
- Nouveau mobilier cour d'école : $1\,783\text{€} + 490\text{€} = 2\,273\text{€}$

Soit un coût prévisionnel HT de l'opération de 145 403,76 €

Subventions sollicitées :

- au titre de la DETR 2021 à hauteur de **30 % du coût HT.**
- au titre du FIC 2021 à hauteur de **0.7*20% du coût HT.**

Plan de financement prévisionnel :

DETR (30%) = 43 621 €

Fond d'intervention départemental (20%*0.7) = 20 356 €

Autofinancement communal = 81 426.76 €

Séverine BERAUD JOUSSOUY présente le rapport suivant :

Aménagement paysager de la commune et préservation de la biodiversité :

- **Préserver le patrimoine arboré et fleuri de la commune** : remplacement d'arbres morts, reprise de massifs sur plusieurs endroits de la commune, création d'une haie champêtre au cimetière...

- **Améliorer les conditions d'accueil au parc de la mairie** : réfection du sol de l'aire de jeux pour enfants, installation de nouveaux jeux pour enfants, réfection cheminement piéton,
- **Préservation de la biodiversité** : installation de nichoirs pour oiseaux dans le parc de la mairie, création d'espaces de biodiversité sur la commune,
- **Atténuer les effets du réchauffement climatique** : création de zones arborées et ombragées sur la commune.

Calendrier de réalisation :

2021 : signature des devis et lancement des travaux,

2022 : achèvement des travaux

Coût prévisionnel HT :

- Plantations diverses – devis Idée Création Paysage : 21 035.04€
- Sol récréatif pour aire de jeux du parc de la mairie – devis Froment : 10 707.25€
- Nouveaux jeux pour enfants parc de la Mairie- devis Kompan : 30 186€
- Installation de bancs – devis MIC : 5 230€ +1 350€ = 6 580€
- Nichoirs pour oiseaux – devis LPO : 782.92€
- Cheminement piéton parc – devis Colas : 6 464€

Soit un coût prévisionnel de l'opération de 75 755.21€ HT.

Subvention sollicitée :

- au titre de la DETR 2021 à **hauteur de 30 % du coût HT.**

Plan de financement prévisionnel :

DETR (30%) = 22 700€

Autofinancement communal = 53 055.21€

Quel que soit le type de projet retenu, le Département s'engage sur une participation de 25 % qui sera ajustée selon un coefficient de solidarité calculé à partir des données de richesse communale. Pour l'État, le taux de participation envisagé en fonction des coûts estimés de chacun des projets est de 30 %. Les coûts restant à la charge de la Mairie seront pris en charge au titre de l'autofinancement et de l'emprunt.

Séverine BERAUD JOUSSOUY précise que ces aménagements sont à mettre en lien avec la labellisation du parc par la LPO et que cela nécessite la constitution de groupes de travail. Cette délibération devra être transmise pour demande de subvention.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les règlements propres à l'attribution de la DETR et du FIC pour 2021,

Aucune abstention, aucun vote contre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés valide :

le projet d'investissement 2021 « Rénovation et modernisation du groupe scolaire Jules Ferry » qui sera présenté à la Préfecture et au Département pour attribution de la DETR et du FIC,

le projet d'investissement 2021 « Aménagement paysager de la commune et préservation de la biodiversité » qui sera présenté à la Préfecture pour attribution de la DETR.

Et autorise M. le Maire à solliciter lesdites subventions.

Délibération transmise au contrôle de légalité le 06/04/2021.

DELIBERATION 8 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN SECOND RADAR PEDAGOGIQUE

Jean-Pierre AUJEAN présente le rapport suivant :

Sur proposition de la commission Urbanisme - Travaux - Cadre de vie - Déplacement qui s'est tenue le 16/03/2021, il est envisagé d'acquérir un second radar pédagogique mobile.

Il existe plusieurs types de radars mobiles :

- solaire,
- sur pied,
- sur batterie.

Ce dernier semble répondre aux besoins de la commune de Pérignat.

Le montant estimatif de l'achat d'un radar mobile sur pied est de l'ordre de 2 438€ TTC.

M. Le Maire informe qu'il est possible de solliciter une subvention du Conseil Départemental de l'ordre de 30 % plafonnée à 7 500€.

Jean-Pierre AUJEAN précise que le radar est actuellement positionné Chemin des Horts dans le sens nord-sud.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Aucune abstention, aucun vote contre.

Le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés autorise M. Le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental.

Délibération transmise au contrôle de légalité le 06/04/2021.

DELIBERATION 9 : REGLEMENT MARCHÉ PERIGNAT-LES-SARLIEVE

Anne RABANY présente le rapport suivant :

Sur proposition de la commission Urbanisme - Travaux - Cadre de vie - Déplacement qui s'est tenue le 16/03/2021, il est proposé d'encadrer le régime des droits de place et de stationnement du marché de Pérignat-Lès-Sarliève au sein d'un règlement intérieur ci-après annexé.

Anne RABANY précise que 6 emplacements supplémentaires ont été identifiés : 4 sur le parvis de l'église et 2 en face. L'ouverture du parvis de l'église pourrait avoir lieu le jeudi soir ou le vendredi matin. Ce projet de règlement est proposé après étude des règlements des marchés des communes de Beaumont, Cournon et Le Cendre tout en tenant compte des longueurs des bancs. Les commerçants payent leur emplacement au trimestre actuellement. Les produits alimentaires et la production locale ont été privilégiés.

Amine-Xavier CHAABANE craint que cela ne représente une concurrence directe avec le primeur.

Anne RABANY répond qu'on ne peut pas considérer cela comme de la concurrence.

Éric GRENET informe l'assemblée qu'une rencontre avec les commerçants actuels

Séverine BERAUD JOUSSOUY expose la difficulté à trouver de nouveaux commerçants en raison de leur

manque de disponibilité (marchés et vente en direct).

Éric GRENET conclut de la nécessité de mettre en place un règlement intérieur.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L2224-18 à L2224-22,

Aucune abstention, aucun vote contre.

Le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés adopte le règlement du marché de Pérignat ainsi que les tarifs suivants qui entreront en vigueur au 01/04/2021 :

	Mini stand jusqu'à 2 mètres	Camion avec branchement	Banc supérieur à 2m
Base semaine	4€	10€	4€ + 0.5€/mètre
Par mois	16€	40€	Base 20m : 56€
Par trimestre	48€	120€	Base 20m : 168€
Par an	192€	480€	Base 20m : 672€

Délibération transmise au contrôle de légalité le 06/04/2021.

Règlement du Marché de Pérignat-lès-Sarliève

Dispositions générales

Marché hebdomadaire : Vendredi matin de 7h00 à 13h00

Lieu : Parvis de l'église et alentours

Article 1 : Emplacements

Quel que soit le type d'emplacement considéré, il concerne une parcelle du domaine public communal et, de ce fait, l'autorisation de l'occuper ne peut avoir qu'un caractère précaire et révocable.

Il est interdit de louer, prêter, céder, vendre tout ou partie d'un emplacement ou de le négocier d'une manière quelconque.

Article 2 : Nature des commerçants autorisés sur le marché

- Produits exclusivement alimentaires
- Productions locales et/ou issues de l'agriculture biologique
- Productions spécifiques et/ou saisonnières

Attribution des emplacements

Article 3 :

Les règles d'attribution des emplacements sur le marché sont fixées par le maire, en se fondant sur des motifs tirés de l'ordre public et de la meilleure occupation du domaine public.

Afin de tenir compte de la destination du marché, il est interdit au titulaire de l'emplacement d'exercer une nature de commerce autre que celle pour laquelle il a obtenu l'autorisation d'occupation.

Article 4 :

L'attribution des emplacements sur le marché s'effectue en fonction du commerce exercé, des besoins du marché, de l'assiduité de fréquentation du marché par les professionnels y exerçant déjà et du rang d'inscription des demandes.

Toutefois, le maire peut attribuer en priorité un emplacement à un commerçant exerçant une activité qui ne serait plus représentée sur le marché ou de manière insuffisante.

L'emplacement sera choisi mutuellement entre le maire et le commerçant (cf. annexe2) en fonction des emplacements disponibles

Lorsque l'emplacement le permet il sera possible de garer son véhicule à proximité du banc à condition que le véhicule soit en bon état (si pas de fuite d'huile moteur)

L'emplacement camion avec branchement comprend la consommation électrique.

Article 5 :

Pour une demande de réservation d'un emplacement, une demande préalable doit être effectuée en mairie : mairie@perignat-les-sarlieve.fr, elle devra obligatoirement mentionner :

- les nom et prénoms du postulant ;
- sa date et son lieu de naissance ;
- son adresse ;
- l'activité précise exercée ;
- les justificatifs professionnels (être inscrit au registre du commerce ou bénéficiaire du régime spécifique des agriculteurs)

Article 6 :

Le maire a toute compétence pour modifier l'attribution de l'emplacement pour des motifs tenant à la bonne administration du marché.

Si, par suite de travaux liés au fonctionnement du marché, des professionnels se trouvent momentanément privés de leur place, il leur sera, dans toute la mesure du possible, attribué un autre emplacement par priorité.

Pour un motif tiré de l'intérêt général, le retrait de l'autorisation d'occupation d'un emplacement pourra être prononcé par le maire.

L'attribution d'un emplacement présente un caractère précaire et révocable. Il peut y être mis fin à tout moment

Article 7 :

Toute occupation privative du domaine public est assujettie au paiement des droits de place votés par le Conseil Municipal (cf. annexe 1).

Les droits de place sont perçus par mandat administratif conformément au tarif applicable.

La réservation du marché peut se faire pour l'année / au trimestre / au mois

Le défaut ou le refus de paiement des droits de place dus pourra entraîner l'éviction du professionnel concerné du marché sans préjudice des poursuites à exercer par la commune.

Article 8 :

Les usagers du marché sont tenus de laisser leur emplacement propre. Aucun résidu ne devra subsister sur les lieux.

Article 9 :

Le titulaire d'un emplacement devra être en mesure de transmettre une attestation d'assurance responsabilité civile.

Article 10 :

Le maire est chargé de faire respecter les dispositions du présent règlement.

Toute infraction au présent règlement sera sanctionnée par les mesures suivantes dûment motivées :

- premier constat d'infraction : mise en demeure ou avertissement ;
- deuxième constat d'infraction : exclusion provisoire de l'emplacement pendant (à préciser);
- troisième constat d'infraction : exclusion du marché.

L'exclusion provisoire ne suspend pas le paiement de l'emplacement.

Annexe 1 Tarifs

	Mini stand jusqu'à 2 mètres	Camion avec branchement	Banc supérieur à 2m
Base semaine	4€	10€	4€ + 0.5€/mètre
Par mois	16€	40€	Base 20m : 56€
Par trimestre	48€	120€	Base 20m : 168€
Par an	192€	480€	Base 20m : 672€

Annexe 2 Plan du marché



Annexe 3 Demande de réservation d'un emplacement

Je, soussigné (e),

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Nom de la société :

Nature des produits à la vente :

Taille du stand demandé :

Période :

Date de début d'installation :

Joindre les justificatifs professionnels
 Joindre une attestation d'assurance « responsabilité civile »

A....., le Signature :

DELIBERATION 10 : BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Éric GRENET présente le rapport suivant :

Présentation des dépenses de fonctionnement :

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	426 900,00	468 900,00	0,00
60611	Eau et assainissement	15 000,00	16 500,00	0,00
60612	Energie - Electricité	73 000,00	75 000,00	0,00
60621	Combustibles	500,00	500,00	0,00
60622	Carburants	3 500,00	3 500,00	0,00
60623	Alimentation	1 200,00	1 200,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	21 000,00	20 000,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	15 000,00	13 000,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	500,00	500,00	0,00
60636	Vêtements de travail	900,00	900,00	0,00
6064	Fournitures administratives	6 500,00	4 500,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	10 000,00	10 000,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	8 000,00	10 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	93 000,00	110 000,00	0,00
6135	Locations mobilières	16 000,00	18 000,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 000,00	1 000,00	0,00
61521	Entretien terrains	10 000,00	7 000,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	6 000,00	6 000,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	8 000,00	8 000,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 000,00	4 000,00	0,00
6156	Maintenance	25 000,00	25 000,00	0,00
6161	Multirisques	13 000,00	13 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	1 100,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	1 500,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	20 000,00	0,00
6188	Autres frais divers	2 500,00	2 500,00	0,00
6226	Honoraires	800,00	800,00	0,00
6228	Divers	750,00	1 000,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	1 000,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	18 000,00	15 000,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	150,00	0,00	0,00
6237	Publications	5 000,00	10 000,00	0,00
6238	Divers	800,00	800,00	0,00
6247	Transports collectifs	5 500,00	5 000,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00	2 500,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	11 000,00	11 500,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	200,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 000,00	3 500,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	32 000,00	40 000,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	2 000,00	2 000,00	0,00
63512	Taxes foncières	2 900,00	2 900,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 100,00	1 100,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	794 100,00	779 900,00	0,00
6331	Versement mobilité	8 800,00	9 500,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 300,00	2 300,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 700,00	7 500,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	3 000,00	0,00
6411	Personnel titulaire	505 000,00	470 000,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	20 000,00	25 000,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	25 000,00	27 000,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	94 000,00	94 000,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	95 000,00	105 000,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 000,00	1 200,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	24 000,00	24 000,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 000,00	3 000,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	5 500,00	5 600,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00	2 500,00	0,00
6488	Autres charges	300,00	300,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
014	Atténuations de produits	306 500,00	307 500,00	0,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat* sur logements vaca	1 500,00	1 500,00	0,00
739211	Attributions de compensation	295 000,00	296 000,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	10 000,00	10 000,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	206 600,00	203 600,00	0,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	600,00	600,00	0,00
6531	Indemnités	49 000,00	46 000,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	3 000,00	2 500,00	0,00
6535	Formation	1 000,00	1 000,00	0,00
65548	Autres contributions	2 500,00	2 500,00	0,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	4 000,00	4 500,00	0,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	11 500,00	11 500,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	15 000,00	15 000,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	120 000,00	120 000,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 734 100,00	1 759 900,00	0,00
66	Charges financières (b)	48 420,00	44 330,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	48 000,00	44 000,00	0,00
6688	Autres	420,00	330,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	6 000,00	6 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	5 000,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	30 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 788 520,00	1 840 230,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 375 938,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	52 391,00	67 548,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	52 391,00	67 548,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 428 329,00	67 548,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 428 329,00	67 548,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 216 849,00	1 907 778,00	0,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (11)				0,00
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				1 907 778,00

Présentation des recettes de fonctionnement :

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	12 000,00	15 000,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	12 000,00	15 000,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	131 000,00	152 000,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 000,00	1 500,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	800,00	800,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	100 000,00	120 000,00	0,00
70688	Autres prestations de services	3 500,00	4 000,00	0,00
7078	Autres marchandises	200,00	200,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	21 000,00	21 000,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	4 500,00	4 500,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 435 827,00	1 445 200,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	1 215 733,00	1 230 107,00	0,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	156 903,00	156 902,00	0,00
73221	FNGIR	5 691,00	5 691,00	0,00
7336	Droits de place	2 500,00	2 500,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	55 000,00	50 000,00	0,00
74	Dotations et participations	331 474,00	332 295,00	0,00
7411	Dotations forfaitaire	115 279,00	115 000,00	0,00
74121	Dotations de solidarité rurale	33 095,00	33 095,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	150 000,00	150 000,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	2 200,00	2 200,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	20 000,00	20 000,00	0,00
748711	Dotations d'animation locale reçue	900,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	10 000,00	12 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	78 500,00	48 000,00	0,00
752	Revenus des immeubles	71 500,00	45 000,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	7 000,00	3 000,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 988 801,00	1 992 495,00	0,00
76	Produits financiers (b)	7 440,00	6 944,00	0,00
76232	Remb. intérêts emprunts GFP rattachement	7 440,00	6 944,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	5 000,00	5 000,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	5 000,00	5 000,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 001 241,00	2 004 439,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</i>	29 300,00	36 960,00	0,00
7768	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>	21 300,00	36 960,00	0,00
7788	<i>Produits exceptionnels divers</i>	8 000,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</i>	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		29 300,00	36 960,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 030 541,00	2 041 399,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	738 136,11
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 779 535,11
--	--------------

Présentation des dépenses d'investissement :

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	33 530,00	22 000,00	22 000,00
2031	Frais d'études	28 530,00	15 000,00	15 000,00
2051	Concessions, droits similaires	5 000,00	7 000,00	7 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	443 000,00	360 000,00	360 000,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, Installations	398 000,00	315 000,00	315 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat*	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	40 000,00	40 000,00	40 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	167 000,00	148 000,00	148 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	15 000,00	17 000,00	17 000,00
21311	Hôtel de ville	0,00	10 000,00	10 000,00
21316	Equipements du cimetière	20 000,00	10 000,00	10 000,00
21318	Autres bâtiments publics	30 000,00	20 000,00	20 000,00
2152	Installations de voirie	0,00	8 000,00	8 000,00
21571	Matériel roulant	26 000,00	0,00	0,00
2158	Autres installat*, matériel et outillage	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	40 000,00	40 000,00
2184	Mobilier	31 000,00	8 000,00	8 000,00
2188	Autres Immobilisations corporelles	30 000,00	25 000,00	25 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	32 000,00	205 000,00	205 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	90 000,00	90 000,00
2313	Constructions	0,00	115 000,00	115 000,00
238	Avances versées commandes Immo. incorp.	32 000,00	0,00	0,00
21	Opération d'équipement n° 21 (5)	1 600 000,00	176 204,81	176 204,81
22	Opération d'équipement n° 22 (5)	13 000,00	0,00	0,00
23	Opération d'équipement n° 23 (5)	5 000,00	0,00	0,00
24	Opération d'équipement n° 24 (5)	10 000,00	12 000,00	12 000,00
	Total des dépenses d'équipement	2 309 530,00	923 204,81	923 204,81
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 426,10	1 426,10
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	1 426,10	1 426,10
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	140 000,00	131 940,59	131 940,59
1641	Emprunts en euros	140 000,00	131 940,59	131 940,59
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 300,00	5 300,00	5 300,00
27638	Créance Autres établissements publics	5 300,00	5 300,00	5 300,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	145 300,00	138 666,69	138 666,69
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 454 830,00	1 061 871,50	1 061 871,50
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7)	29 300,00	38 960,00	38 960,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	21 300,00	38 960,00	38 960,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	21 300,00	38 960,00	38 960,00
	Charges transférées (9)	8 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	8 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	39 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	10 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	29 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	68 300,00	38 960,00	38 960,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	2 523 130,00	1 098 831,50	1 098 831,50

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	397 000,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	988 379,73
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 484 211,23

Présentation des recettes d'investissement :

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	629 600,00	744 390,50	744 390,50
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	15 000,00	15 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	90 000,00	128 700,00	128 700,00
1323	Subv. non transf. Départements	225 700,00	249 000,00	249 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	250 500,00	250 000,00	250 000,00
1348	Autres fonds non transférables	63 400,00	101 690,50	101 690,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	629 600,00	744 390,50	744 390,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	882 165,94	1 582 060,73	1 582 060,73
10222	FCTVA	265 000,00	193 000,00	193 000,00
10223	TLE	55 000,00	55 000,00	55 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	562 165,94	1 334 060,73	1 334 060,73
138	Autres subvent ^o Invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,règle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	41 671,00	38 893,00	38 893,00
276351	Créance GFP de rattachement	41 671,00	38 893,00	38 893,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	924 836,94	1 620 953,73	1 620 953,73
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	1 554 436,94	2 365 344,23	2 365 344,23
021	Virement de la sect ^o de fonctionnement	1 375 838,00	0,00	0,00
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	52 391,00	67 548,00	67 548,00
28041481	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	20,00	20,00	20,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	15 921,00	20 091,00	20 091,00
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	3 600,00	3 600,00	3 600,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	24 500,00	23 902,00	23 902,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat ^o	3 050,00	3 012,00	3 012,00
28040	Attributions compensation investissement	5 300,00	7 863,00	7 863,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 428 329,00	67 548,00	67 548,00
041	Opérations patrimoniales (9)	39 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	17 100,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	3 500,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	10 000,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes Immo. Incorp.	8 400,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 467 329,00	67 548,00	67 548,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	3 021 765,94	2 432 892,23	2 432 892,23

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	51 319,00
----------------------------	-----------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 484 211,23
---	---------------------

Éric GRENET commente, section par section, le budget présenté :

Éléments de contexte :

C'est dans un contexte sanitaire qui perdure que s'inscrit la budgétisation 2021 avec toujours des incertitudes sur le budget municipal et des dépenses et des recettes qui seront impactées en fonction des décisions prises par l'Etat sur la gestion de cette crise sanitaire.

La prudence et la vigilance sont donc de rigueur. Si la maîtrise de la section de fonctionnement est un objectif municipal continu depuis plusieurs années, celui-ci devra se prolonger en 2021 afin de préserver une capacité d'investissement pour les prochaines années.

Section de fonctionnement :

Volet dépenses :

-Le chapitre 011 « Charges à caractère générale » a été budgété à 468 900€, contre une valeur de 426 900 € au BP 2020 (après décision modificative ; en effet lors de l'adoption du budget en période de crise sanitaire ce chapitre avait été prévu à hauteur de 444 900 €) . Cette prévision en légère augmentation se justifie essentiellement sur **le poste des fournitures d'entretien** lié au contexte sanitaire (cpt 60631) et du nettoyage (6283) mais également sur le poste des prestations de services avec une facturation des repas du restaurant scolaire de la part de notre prestataire plus importante qu'en 2020 (cpt 611)

La municipalité maintient également constant son soutien à la scolarité des enfants pérignatois avec une enveloppe de 10 000€ dédiée aux fournitures scolaires (cpt 6067).

-Le chapitre 012 « Charges de personnel » a été établi à 779 900€ au BP 2020, soit une valeur en baisse comparativement à la budgétisation antérieure. En effet, l'année 2020 avait été une année marquée en termes de renforts et d'heures complémentaires pour compenser plusieurs absences au sein du personnel communal et également par le recrutement d'agents recenseurs.

Le chapitre 012 intègre également le financement de l'assurance du personnel pour 24 000€ au compte 6455.

-Au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » la stabilité est de rigueur. Dans la continuité du BP 2021, 120 000€ ont été inscrits pour les subventions au secteur associatif (cpt 6574) et 15 000€ pour le fonctionnement du CCAS (cpt 657362).

-Au chapitre 014 « Atténuations de produits », l'attribution de compensation versée à Clermont Auvergne Métropole est stable. Elle a été estimée à 296 000€.

-L'absence d'emprunt nouveau et le remboursement de notre dette justifie une baisse du compte 66 111 à 44 000€ pour la prise en charge des intérêts de la dette.

-Le chapitre 022 des « Dépenses imprévues » a été reconduit à 30 000€. Il permettra notamment d'abonder certains comptes du chapitre 011 si de nouveaux achats sont nécessaires pour l'application des mesures sanitaires dans les locaux municipaux.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à une valeur totale de 1 840 230 € au BP 2021.
--

Volet recettes :

-Le chapitre 70 « Vente de produits fabriqués » est fortement impacté par la fréquentation des services

périscolaires (dont la restauration scolaire). Il a été évalué à **152 000€** contre une budgétisation à hauteur de 131 000€ en 2020. Le contexte sanitaire et le retour d'un confinement possible incite à la prudence sur la perception de ses recettes.

Les remboursements de Clermont Auvergne Métropole pour la prise en charge du personnel mutualisé ont été calculés à **25 500€** répartis sur les comptes 70846 et 70876.

-Pour ce qui concerne le volet fiscal au chapitre 73 « Impôts et taxes », en l'absence des dernières notifications de l'Etat pour 2021 nous sommes partis sur la perception de 2020 auquel seul l'indice de revalorisation des bases a été appliqué soit une recette attendue de 1 230 107 €. Lors de la notification des bases la variation pourra permettre de dégager des recettes complémentaires pour faire face au besoin à des dépenses nouvelles ou permettre de financer les investissements.

Le chapitre 73 intègre également **la dotation de solidarité communautaire** au compte 73212 pour un montant stable de 156 902€.

-Le chapitre 74 « Dotations et participations » a été budgété à 332 295 €. Ce chapitre reste stable pour la prévision 2021 comparativement à 2020.

Le chapitre 74 intègre également les dotations de l'Etat. Néanmoins chaque année les critères internes de répartition de la DGF évoluent, notamment avec une accentuation de la péréquation et de la part destinée aux collectivités d'outre-mer. Au moment de l'établissement de notre budget les dotations n'étant pas connues nous reportons les montants de 2020, cependant il est à envisager une diminution qui restera à déterminer et qui fera l'objet d'un ajustement lors d'une prochaine modification du budget.

-Les « Autres produits de gestion courante chapitre 75 » sont essentiellement composés des revenus des immeubles (cpt 752), à savoir les loyers de l'Affiche. Cette ligne est fortement impactée par la fermeture de la salle et l'incertitude de sa réouverture aux locations. Par précaution il est donc prévu d'inscrire la somme de 48 000 € proche de l'exécution de 2020 ;

-Dans le cadre de la neutralisation de la part de dette liée aux transferts de compétences à Clermont Auvergne Métropole, l'EPCI va rembourser à la commune 6 944 € d'intérêts (cpt 76 232).

Les recettes réelles de fonctionnement ont été budgétées à 2 004 439 €.

Section d'investissement :

Volet dépenses :

Le chapitre 23 des « Immobilisations en cours » a été budgété à 393 204 ,81 € et intègrent les opérations suivantes :

- Opération 21 – Programme ECD/Mairie et Mermoz : 176 204,81 € pour la fin de cette opération
- Opération 24 – Salle Jaurès : 12 000€ pour le règlement des dernières factures.
- Opération 26 – Parc et Biodiversité : 70 000€
- Opération 27 – École 2 : 115 000 €

148 000€ sont prévus **au chapitre 21 des « Immobilisations corporelles »**. Ce chapitre est dédié aux achats de matériels, d'équipements divers et aux investissements bâtimentaires annuels :

- 10 000€ au « cpt 21316 Cimetières » pour les travaux (enherbement, réalisation de cave urne, ...)
- 25 000€ au « cpt 2188 Autres immobilisations » pour notamment le financement de la vidéo surveillance ou encore du matériel de la cuisine de l'école (ex : changement de lave-vaisselle)
- 20 000€ au « cpt 21318 Autres bâtiments publics » pour la prise en charge des investissements sur le patrimoine immobilier de la commune,
- 40 000€ au « cpt 2183 Matériel bureau et informatique » notamment suite à l'inscription de la

commune au plan de relance numérique des établissements scolaires, l'installation de TNI à l'école maternelle et le renouvellement du matériel informatique de la mairie.

Le budget 2020 se caractérise également au **chapitre 204 « subventions d'équipement versées »** par le versement à Clermont Auvergne Métropole de la deuxième partie du fonds de concours dédié au financement communal de l'Avenue de la République sud 1 pour un montant de 398 000€ au compte 2041512 auquel s'ajoute la première moitié du fonds de concours pour la partie SUD 2 de l'avenue de la République. Soit un montant total de 712 000 €.

Le montant budgété pour l'attribution de compensation d'investissement versée à Clermont Auvergne Métropole **au compte 2046 est fixe à 40 000€.**

131 940,59 € seront dédiés **au remboursement du capital de la dette** (cpt 1641).

Volet recettes :

Sur 2021 L'équilibre de la section d'investissement ne nécessite pas de virement prévisionnel de la section de fonctionnement (chap 021).

Aucun recours à l'emprunt n'est envisagé pour l'exercice 2021.

L'achèvement des programmes d'investissement (ECD, accessibilité mairie, salle Mermoz et Jaurès) permettra sur la fin de l'exercice 2021 de déclencher le versement des soldes de subventions auprès des partenaires institutionnels pour les montants suivants :

DETR : 250 500€ au cpt 1341

-ECD : 105 000€ (DETR 2019)

-Accessibilité Mairie + rénovation Mermoz (DETR 2018) : 105 000 €

DSIL : 101 690,50 € au cpt 1348 pour le programme Mairie/Mermoz

FIC : 225 700€ au cpt 1323

-ECD : 157 500€ (FIC 2018)

- Accessibilité Mairie : 33 200€ (FIC 2019)

- Rénovation Mermoz : 35 000€ (FIC 2020)

Aide régional pour l'ECD : 90 000€ et 48 700 € pour le bâtiment Mermoz au cpt 1322

L'appel des soldes permet d'envisager une recette totale de **676 090,50 €** auquel s'ajoutera potentiellement les nouvelles subventions (DETR et FIC) sur les nouveaux projets a hauteur de 68 300 €, soit un montant prévu de 744 390 ,50 € « **chapitre 13 des subventions d'équipement reçues** ».

La recette 2021 de FCTVA (cpt 10222) a été estimée à 193 000 € sur la base du réalisé d'investissement 2020.

Pour rappel, la neutralisation du déficit d'investissement 2020 engendre un virement budgétaire de la section de fonctionnement de **1 334 060,73 €** (cpt 1068).

Clermont Auvergne Métropole prendra en charge le coût du capital de la dette transférée à hauteur de **38 893€** (cpt 276351).

La section d'investissement 2021 s'équilibre sur un montant de 2 484 211,23 €

Eric GRENET précise que les associations de notre commune étant fortement impactée par le contexte sanitaire, en fin d'année, une attention particulière sera apportée aux subventions allouées (compte 6574) afin de tenir compte des difficultés financières possible liés au contexte sanitaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 2312-1 du CGCT,
Vu le Code des juridictions financières,
Considérant que le budget municipal est voté au chapitre,*

Une abstention, aucun vote contre.

Le conseil municipal valide à l'unanimité des suffrages exprimés la budgétisation primitive 2021 du budget principal de la commune :

- à 1 907 778,00€ en dépenses de fonctionnement,

- à 2 779 535,11€ en recettes de fonctionnement,

- à 2 484 211,23€ en section d'investissement,

Le conseil municipal valide à l'unanimité des suffrages exprimés les montants affectés au chapitre selon les descriptifs précédents.

Délibération transmise au contrôle de légalité le 13/04/2021.

DELIBERATION 11 : ADRESSAGE ALLEE POLE MEDICAL

Sébastien DONADIEU présente le rapport suivant :

Il est proposé au conseil municipal de retenir le nom « d'Allée Marie Curie » pour l'allée qui constituera la voie d'accès au Pôle médical.

Vue cadastrale du Pôle médical :



Sébastien DONADIEU explique que le choix du nom de ce médecin est à mettre en lien avec l'activité du pôle desservi par la voie. Il se félicite que le nom d'une femme soit attribué pour la première fois.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de l'Urbanisme,

Aucune abstention, aucun vote contre.

Le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés décide de retenir le nom « d'Allée Marie Curie » pour le Pôle médical.

Délibération transmise au contrôle de légalité le 06/04/2021.

QUESTIONS DIVERSES : CONTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU PROJET INSPIRE

Éric GRENET donne lecture de la contribution rédigée au nom du conseil municipal :

Monsieur le Président,

La consultation préalable du projet de nouvelles lignes de bus B et C a vocation à proposer une nouvelle offre pour nos mobilités. Bien au-delà de la création de 2 nouvelles lignes de bus B et C à haut niveau de service, c'est bien la restructuration du futur réseau de transport public qui doit être réfléchi et anticipé pour répondre aux besoins des usagers de la Métropole.

Les trois enjeux majeurs identifiés par le projet sont : d'offrir une nouvelle alternative à l'usage de la voiture, de placer chaque commune à 30 minutes du cœur urbain et d'embellir notre cadre de vie à travers des aménagements urbains ou paysagers le long des nouvelles lignes.

Ces enjeux sont importants ; les deux premiers doivent pouvoir se décliner dans chaque commune du territoire de la Métropole.

La commune de Pérignat-lès-Sarliève, malgré son développement au cours de ces dernières années, reste peu desservie par le réseau de transport en commun et les projections présentées sur la future restructuration ne laissent présager aucune amélioration.

Son développement qui se poursuit et l'arrivée de nouveaux projets structurants vont accroître les besoins de déplacements vers notre commune. La construction d'un pôle médical avec la consultation des médecins de la clinique de la Chataigneraie, de paramédicaux, d'un cabinet de radiologie et l'implantation d'un EHPAD avec une centaine d'employés nécessitent de mettre en adéquation les modes de transports.

Si nous voulons ensemble atteindre les objectifs visés et répondre aux besoins des usagers et futurs usagers de notre commune nous pensons :

- Qu'il est nécessaire d'envisager des liaisons transversales pour irriguer les nouvelles lignes B et C. Pour la commune de Pérignat-lès-Sarliève, cela peut se traduire par une liaison avec la ligne C permettant ainsi de répondre à l'objectif de ramener la commune à 30 minutes du cœur urbain.

- Que pour favoriser l'intermodalité avec des déplacements doux (vélo, trottinette, ...), il est impératif d'offrir à l'usager la possibilité de laisser son mode de transport en sécurité. La création de garages à vélo sécurisés est indispensable en proximité immédiate des pistes cyclables qui irriguent les futures lignes B et C notamment à proximité de la station envisagée Zénith Grande Halle.

- Que pour participer à la diminution des voitures en centre-ville, au-delà de la création de parking relais, des parkings de covoiturage sur le territoire de la Métropole sont nécessaires pour les usagers qui ne souhaitent pas utiliser les transports en commun. Une implantation à proximité du giratoire de Pérignat, en porte Sud de l'agglomération, doit être envisagée.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'apporter cette contribution à la concertation préalable du projet Inspire.

Nathalie DINI s'étonne qu'on ne parle pas du service à la demande.

Éric GRENET propose que cela soit demandé ultérieurement en fonction des propositions de desserte prévue sur notre commune par le SMTC.

Amine-Xavier CHAABANE évoque le coût pharamineux de ce projet (300 M€) qui impacte toute l'agglomération et engendrera une hausse des impôts.

Compte-tenu de la situation sanitaire, Éric GRENET indique que le projet est pour l'instant en phase de consultation. Avec une concertation lancée depuis le 11/01/2021 et qui se termine le 31 mars à minuit sur Internet.

Jany LOPEZ précise que le registre ouvert en mairie pour cette consultation comporte peu de retours.

Michel BODEVEIX et Amine-Xavier CHAABANE s'interrogent quant à la demande de création d'un parking relais : est-ce bien le moment de faire autant de dépenses ?

Nathalie DINI souhaite que soit ajoutée une demande de plus de fréquence des bus (le dernier bus du matin partant de Pérignat vers 9h30).

Éric GRENET rappelle qu'il s'agit-là d'une contribution générale avec un focus sur la commune de Pérignat-lès-Sarliève sans pour autant faire une liste de demandes. Pour ce qui concerne le manque de places pour les scolaires sur la ligne 13 et à la suite de différents comptages réalisés par la T2C à la demande de la municipalité, un bus accordéon est mis en place à compter du 01/04/2021 jusqu'en juin.

Colette LAVERGNE approuve la rédaction de cette contribution.

Marie-Hélène VERGNE n'exclut pas que d'autres contributions pourront intervenir au fur et à mesure de l'évolution du projet.

Le conseil municipal valide à l'unanimité des suffrages la contribution au projet Inspire.

La séance est clôturée à 22h00.